

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement soutient les entreprises qui investissent dans des projets de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.

Représenté par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et Monsieur Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, le Gouvernement a signé une convention avec la société Kiowatt relative à l'installation d'un projet de cogénération à Roost.

«Le projet contribue à la fois à atteindre les objectifs du Gouvernement en matière de développement et de diversification économiques, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en matière d'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire national», a souligné le Ministre Jeannot Krecké.

Le Gouvernement soutient le projet de Kiowatt par les instruments prévus par la loi relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de ressources naturelles.

La société Kiowatt, née en 2008 de la volonté de LuxEnergie et de son partenaire WoodEnergy (Groupe François) de renforcer leur activité dans le secteur de la biomasse, est spécialisée dans la réalisation d'unités de cogénération à biomasse solide de grande capacité avec en plus la production de pellets de bois.

La centrale de cogénération à Roost est la première réalisation entamée par Kiowatt.

Il s'agit d'une unité de cogénération utilisant du bois de rebut d'une puissance thermique de 16,5 MW brut et d'une puissance électrique de 2,6 MW. À plein régime, la production annuelle d'électricité renouvelable est estimée à quelque 21 GWh et celle de la chaleur renouvelable à 93 GWh/a.

L'installation permettra de valoriser annuellement quelque 32 000 t de biomasse sous forme de bois de rebut d'origine luxembourgeoise et de conduit à une réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 55 300 tonnes par an à plein régime. Le bois de rebut est actuellement exporté et non comptabilisé comme énergie produite à partir de sources d'énergies renouvelables pour le Luxembourg.

L'électricité produite sera injectée dans le réseau électrique tandis que la chaleur du processus de cogénération est utilisée

- pour la production de froid pour la réfrigération du nouveau centre de données de LuxConnect à Roost qui deviendra en conséquence le premier «green datacenter» au Luxembourg;

- pour le séchage de quelque 63 000 t de bois frais pour la production annuelle de 35 000 t de granulés de bois, destinées au marché domestique et aux fournisseurs de chaleur;
- pour l'alimentation d'un futur réseau de chaleur dans la zone d'activités «Klengbousbiérg» à Bissen. Cette possibilité d'utilisation de la chaleur est actuellement à l'étude.

Le projet Kiowatt à lui seul, dont la mise en service est projetée pour fin 2013, permettra de réaliser environ 4% de l'objectif national en matière de production d'électricité, de chaleur et de froid à partir d'énergies renouvelables, qui doit être réalisé sur le territoire national.

**Communiqué par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
et par Kiowatt**

Personne de contact:

Judith Meyers

E-mail: judith.meyers@eco.etat.lu

Tél.: +352 2478 4349

Linda Goffin

E-mail: linda.goffin@luxenergie.lu

Tél.: +352 22 54 74 327